

GARETTE Emmanuel  
Délégué HADOPI pour COAGUL  
72 boulevard des Bourroches  
21000 DIJON  
09 50 60 09 50

Messieurs et Madames les Députés,

**COAGUL** (*COAGUL1*) a suivi avec beaucoup d'attention les débats autour **du projet de loi "Création et Internet"** défendu à l'Assemblée Nationale les 11 et 12 mars puis du 30 mars au 2 avril par Madame la Ministre de la Culture et de la Communication Christine Albanel (*ANI*). Cette loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale par seulement seize députés (tous de la majorité UMP) à main levée le 2 avril (*TARDY*), puis rejetée suite aux modifications apportées par la Commission Mixte Paritaire le 9 avril.

Ce projet de loi vise à **compléter la loi DADVSI** votée en 2006.

Il existe de fortes similitudes entre les deux lois DADVSI et HADOPI. Elles cherchent à **imposer la même la solution** à la problématique, **la technologie**.

Et les effets sont les mêmes :

- **néfaste** aux utilisateurs des logiciels libres ;
- **aucun effet** sur la rémunération de la création ;
- **inapplicable**.

La loi DADVSI avait, notamment, comme objectif de **sécuriser juridiquement les mesures techniques de protection** et de faire passer la copie d'oeuvre sous le régime de la **contrefaçon**. Mais trois ans après, les sites de **vente d'oeuvre restent désespérément interdit** à nos membres (*ANNEXE 1*) et la création n'a pas obtenu un centime de plus.

Le minimum, avant de compléter la loi DADVSI, aurait été de **respecter son article 52** qui stipule :

*« Le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur la mise en oeuvre de l'ensemble des dispositions de la présente loi dans les dix-huit mois suivant sa promulgation. » (LEGI1)*

M Depierre s'était pourtant dit vigilant sur la question (*COAGUL2*). Mais ce rapport est inexistant trois ans après le vote.

Le projet de loi **HADOPI**, quant à lui, comme nous l'avions prédit dans notre précédente lettre et dans nos discussions, **ne cherche pas à sanctionner la contrefaçon**. Madame Albanel l'explique très bien :

*« La base de ce projet de loi est l'obligation de surveillance de l'accès à Internet à la charge de l'abonné. Il s'agit bien de la responsabilité de l'abonné, et non de celle du téléchargeur illégal. » (AN5)*

Cette **obligation de surveillance de l'accès à Internet** a été introduite par la loi **DADVSI** à l'article L. 335-12 du code de la propriété intellectuelle :

*« Le titulaire d'un accès à des services de communication au public en ligne doit veiller à ce que cet accès ne soit pas utilisé à des fins de reproduction ou de représentation d'oeuvres de l'esprit sans l'autorisation des titulaires des droits [...]. » (LEGI2)*

Mais n'était assortie d'aucune conséquence pratique. Cet article est donc été ré-écrit et une **nouvelle sanction** est créée, **le défaut de sécurisation**, comme le précise Madame la Ministre :

*« La loi crée un nouveau délit, le manquement à l'obligation de surveillance, assorti d'un délai de prescription de six mois. Ce n'est pas la même chose que le délit de contrefaçon, qui correspond à des faits différents et est régi par la loi DADVSI. » (AN2)*

Le projet de loi vise à **développer un logiciel** (non défini dans la loi) **labellisé** par la nouvelle autorité HADOPI. Ce logiciel devant être installé sur les postes des usagers de l'Internet, comme le dit Mme Albanel (AN4) :

*« L'abonné à Internet n'a pas d'obligation de se doter de ces moyens de sécurisation. Mais celui qui fait cet effort est présumé s'être ainsi acquitté de son obligation de surveillance et déchargé de toute responsabilité. »*

Si le logiciel n'est, **a priori, pas obligatoire, il peut le devenir**, comme le dit Madame la Ministre :

*« Je rappelle que l'HADOPI disposera comme toutes les autorités administratives d'une palette de sanctions, parmi lesquelles l'injonction à installer un logiciel de sécurisation et la suspension de l'abonnement. » (AN3)*

Ce logiciel de sécurisation, sera en fait un **logiciel propriétaire de filtrage et mouchard** :

*« Sur le fait que l'on pourrait désactiver le logiciel de sécurisation, le propre de ce type de logiciel est d'être en lien direct avec le fournisseur d'accès à Internet, qui en garderait la trace. » (AN5)*

Donc les ayants droits, sillonneront l'Internet à la recherche de contrefacteur. S'il trouve une adresse IP, ils ont trois solutions :

- invoquer le délit de contrefaçon devant l'autorité judiciaire, passible de 3 ans de prison et 300000€ d'amendes ;
- invoquer la non-installation d'un logiciel labellisé devant l'autorité administrative HADOPI, passible d'une coupure de l'Internet pendant un an ;
- les deux procédures en même temps.

Le lien entre la contrefaçon et la sanction est plus qu'indirect, **méconnaissant un principe général du droit : l'imputabilité de la faute.**

Notre problématique, en tant que défenseurs des logiciels libres, est que ce logiciel ne pourra pas être libre, même si Madame Albanel cherche désespérément à nous rassurer :

*« Je ne vois pas le problème que peut poser le fait de mettre un logiciel de sécurisation sur un logiciel libre. Nous l'avons fait au ministère, et notre logiciel n'en est pas moins libre. » (AN4)*

Pourquoi affirmons-nous alors que ce logiciel ne peut pas, par nature, être libre ?

Parce qu'un logiciel libre est un logiciel adaptable, modifiable et contrôlable. Nous sommes à l'opposé de la description faite du logiciel labellisé. Celui-ci **contrôlant les actions de l'Internaute et retournant des informations aux fournisseurs**. Avec un logiciel libre, il serait très simple de désactiver les contrôles et de retourner des informations volontairement erronées.

Nous rappelons aussi qu'aucun des fournisseurs d'accès à l'Internet ne proposent aujourd'hui de logiciel de contrôle parental pour nos système (ANNEXE 2). Il en sera de même pour ce logiciel labellisé.

**Pour résumer, nous aurons à installer un logiciel labellisé, non libre, de type mouchard qui de plus sera payant soit par incitation, soit par injonction. Ce que nous ne pourrons faire, faute de logiciel compatible.**

Alors qu'aujourd'hui nous n'avons pas accès, de façon discriminatoire, aux produits culturels, nous allons perdre notre accès à Internet, toujours de façon discriminatoire.

Malgré les engagements pris lors de notre discussion orale, nous avons pris acte que les députés de Côte d'Or cautionnent, par leur inaction, les décisions gouvernementales sur ce sujet. Pour cela, nous ne savons pas comment vous exprimer notre déception.

Veillez recevoir, Messieurs et Mesdames les Députés, l'expression de nos regrets les plus sincères.

GARETTE Emmanuel

## A propos de COAGUL

COAGUL, l'Association Générale des Utilisateurs de logiciels libres en Côte d'Or, est une **association de promotion des logiciels libres** en Côte d'Or et plus largement en Bourgogne depuis 2001. Par logiciel libre, nous entendons **logiciel sans secret de fabrication, modifiable et partageable**. En même temps que le logiciel, est mis à disposition le code source, ce qu'est la recette de cuisine au plat préparé. L'utilisateur est alors indépendant du fournisseur de la solution initiale.

COAGUL avait déjà pris position lors du débat sur le projet de loi Droit d'Auteur et les Droits Voisins dans la Société de l'Information (DADVSI) en 2006 (*COAGUL3*).

**Liens :**

COAGUL1 : <http://www.coagul.org/>

COAGUL2 : <http://www.coagul.org/spip.php?article474>

COAGUL3 : <http://www.coagul.org/spip.php?rubrique59>

AN1 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/internet.asp>

AN2 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2008-2009/20090209.asp>

AN3 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2008-2009/20090211.asp>

AN4 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2008-2009/20090213.asp>

AN5 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2008-2009/20090214.asp>

TARDY : <http://tardy.hautetfort.com/archive/2009/04/02/fin-du-debat-sur-la-loi-internet-et-creation.html>

LEGI1 : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266350>

LEGI2 : <http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279242>

## ANNEXE 1 : LES OFFRES DITES LÉGALES INACCESSIBLE

Videoclub Carrefour : Téléchargements de vidéos - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

http://telechargement-vidéos.carrefour.fr/g4/ViewVodTestNotOk.do?s

Carrefour.fr Ooshop Carrefour Online Mobile Voyages Spectacles Services financiers et assurances Magasins

**Carrefour** Téléchargez simplement vos vidéos

**Carrefour** Les films du moment à 2.99€ !

Mon compte

Email   OK

Créer votre compte Mot de passe ou

Recherche Un film, un acteur? OK

Newsletter Carrefour Téléchargement e-mail OK

Hous contacte

### Résultat du test de compatibilité

**Malheureusement, à l'heure actuelle, votre configuration ne permet pas de visionner de la VOD sur votre machine.**

**Votre système d'exploitation est incompatible avec l'utilisation du service CARREFOUR VOD.**

**Explication :**  
La vidéo à la demande n'est aujourd'hui possible que sur un environnement Windows XP ou Windows Vista. Les éditeurs Vidéo exigent en effet que les fichiers téléchargés soient protégés par des DRM (Digital Right Management), verrous numériques, développés par Microsoft et non compatibles MAC. Nous nous excusons de ne pouvoir vous faire bénéficier de notre service VOD.



Ecompil - Ecoutez, Téléchargez, GravezEcompil - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

http://www.ecompil.fr/main/faqDetail.html?id=10

**e-compil**

Avec Flexibilis de 6 000 € à 10 000 €

Votre mensualité à partir de **132€** par mois pour 6000€ demandés

Crédit reconstituable d'un an renouvelable au TEG annuel révisable de 14.90%

Simulez votre crédit !

TOUS LES GENRES FRANÇAIS POP ROCK TECHNO BLACK REGGAE WORLD B.O.F ENFANTS JAZZ BLUES CLASSIQUE

TOUTES LES PLAYLISTS NOUVEAUTÉS : FRANÇAIS... 30 ANS DE DISCO ! BEST OF 2008 !

RECHERCHE RAPIDE

Choisissez un thème  OK

Choisissez un mot clé

MON COMPTE

Créer votre compte

Identifiant :  Pass :  OK

Code oublié ?

Mode d'emploi / FAQ

MODE D'EMPLOI / FAQ E-COMPIL

MON PANIER



Fnacmusic - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

http://www.fnacmusic.com/user/checkconfig.aspx?

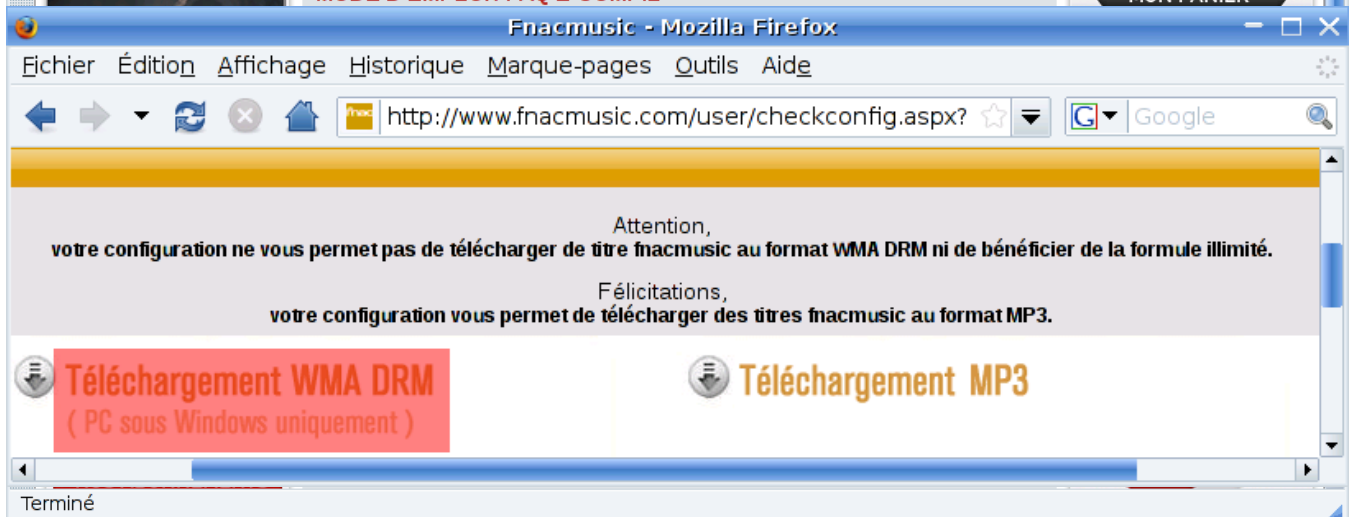
Attention,  
**votre configuration ne vous permet pas de télécharger de titre fnacmusic au format WMA DRM ni de bénéficier de la formule illimité.**

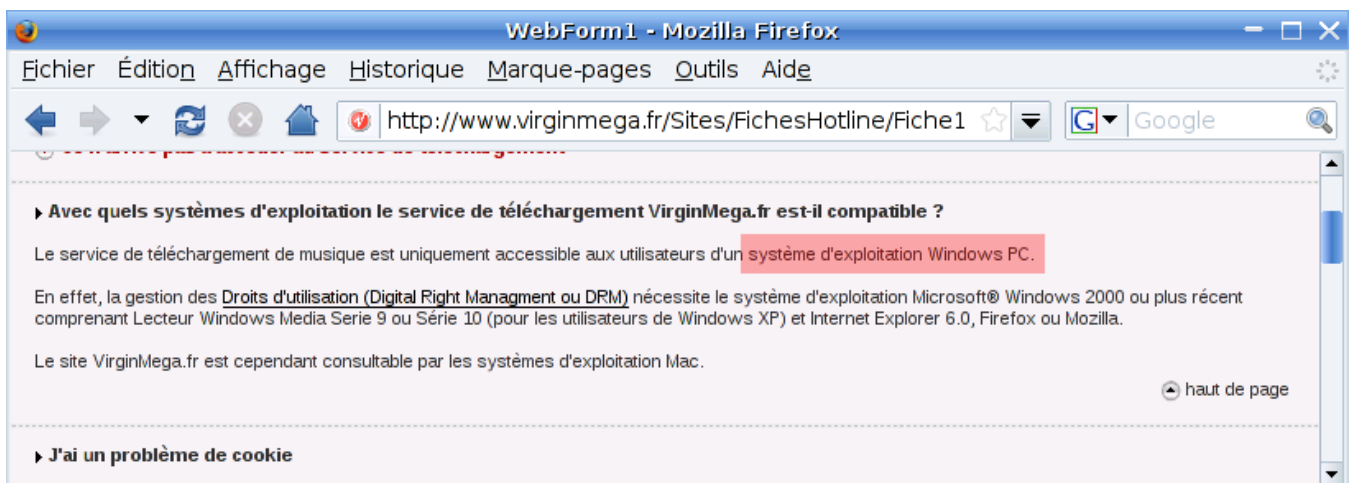
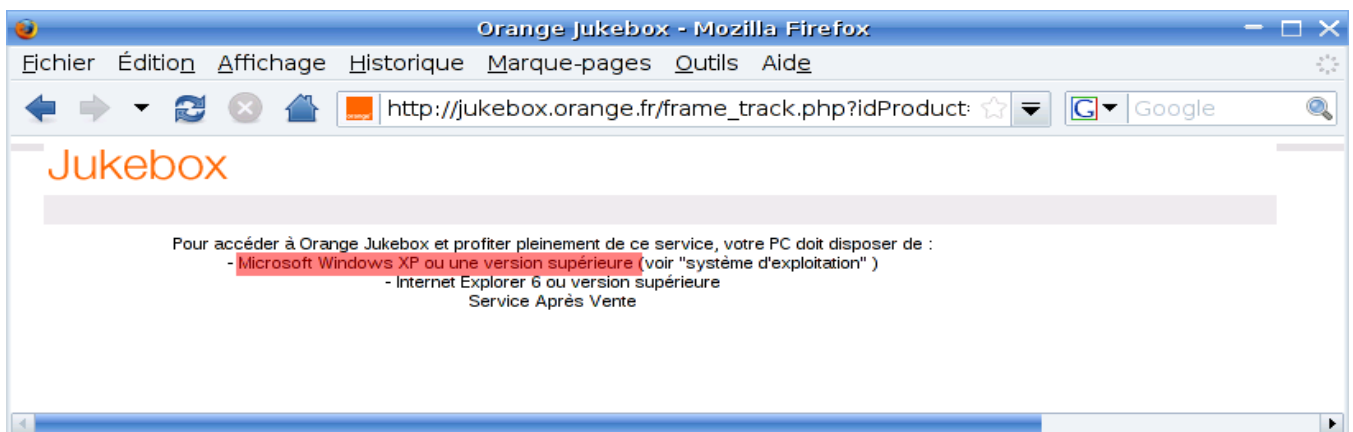
Félicitations,  
**votre configuration vous permet de télécharger des titres fnacmusic au format MP3.**

**Téléchargement WMA DRM**  
( PC sous Windows uniquement )

**Téléchargement MP3**

Terminé





## ANNEXE 2 : LES LOGICIELS DE CONTRÔLE PARENTAL INACCESSIBLE

01net. télécharger Free Angel : Telecharger.com Free Angel - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

introle-parental/fiches/45999.html


Google

**Télécharger Windows / Sécurité / Contrôle parental**

# Free Angel

Auteur/éditeur : Free

Présentation Télécharger.com Avis des utilisateurs Captures d'écran Forums



**Note des utilisateurs :**  
★☆☆☆☆ 2 avis  
Donnez une note  
téléchargé les 7 derniers jours  
**200 fois**

**Version :** 0.87  
**Taille :** 4.49 Mo  
**Configuration minimale :** Windows 2000/XP /Vista  
**Licence :** Gratuit  
**Date de sortie :** 30/05/2008  
**Langue :** Français

**Vous avez un problème avec ce logiciel, consultez les forums**

**Les logiciels les mieux notés de cette catégorie**

**télécharger**  
gratuitement

Free Angel est un logiciel de contrôle parental simple à paramétrer et efficace. Les parents pourront facilement créer un profil par enfant (qui disposera de son propre mot de passe) adapté à son âge (enfant ou adolescent). L'administrateur peut activer et désactiver rapidement ce système de protection, attribuer des plages horaires de connexion, établir une liste des applications à bloquer, interdire le téléchargement, filtrer les données personnelles, référencer les sites autorisés dans une liste blanche, et inversement. Vous pourrez également vérifier les sites visités à l'aide de l'historique..

Forfaits ADSL, abonnement Internet | neufbox SFR - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

http://adsl.sfr.fr/offres-adsl/internet/neufbox-music-

### Configuration des ordinateurs compatibles

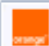

- Un ordinateur **PC sous Windows XP ou Vista**  
Attention : Mac et PC sous Linux ne sont pas compatibles
- Windows Media Player 10** (ou supérieur)
- Internet Explorer 6** (ou supérieur) ou **Firefox 1.5** (ou supérieur)

### Liste non exhaustive de baladeurs numériques compatibles

**ARCHOS** **NEONUMERIC** **SAMSUNG**

Assistance Orange - Comment obtenir la nouvelle version du logici - □ ×

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

← → ↻ × 🏠  http://assistance.orange ☆ ▾  Google 🔍

Proposé avec le kit de connexion à tout nouvel abonné, le contrôle parental est également disponible en téléchargement (37 Mo).

**Télécharger**

### Configurations requises

Le logiciel Contrôle Parental s'installe sur un PC équipé

- de Windows 98, Me, 2000, XP et Vista 32 bits,
- d'Internet Explorer 5.5 ou supérieur,
- d'un processeur Pentium III ou équivalent, d'au moins 512 Mo de RAM (1024 Mo pour Windows Vista) et ayant 40 Mo minimum d'espace libre sur le disque dur.



### remarque

Le logiciel proposé ne pouvant être installé sur **Mac OSX**, nous vous proposons de configurer l'outil présent nativement sur cet OS.

➤ [En savoir plus](#)

Sécurité : configurations requises pour installer le - □ ×

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils

← → ↻ × 🏠  http://ass ☆ ▾  Google 🔍

# Assistance

**Accueil** **Votre compte** **Vos services** **Votre connexion** **Votre service TV** **V**

← Page précédente

## Sécurité : configurations requises pour installer le Pack Sécurité

**Le Pack Sécurité prend en charge les systèmes d'exploitation suivants :**

- Windows 2000
- Windows XP
- Windows Vista (32 et 64 bits)

Toutefois, le produit ne prend pas en charge les versions serveur des systèmes d'exploitation mentionnés ci-dessus.

Le Pack Sécurité ne prend pas en charge les systèmes d'exploitation Mac OS et Unix.

× Rechercher :  ← Précédent →